

Conseil communal, Château-d'Oex  
*Commission gestion-finances* **COGEFI**

**Rapport pour le préavis 16/2020, budget communal 2021**

La Commission gestion-finances (*Cogefi*) composée de M. Yves-Julien Delessert, Président, Mme Sylviane Clot et de MM. Nicolas Burri, Fernando Manuel Da Silva Ferreira, Nicolas Henchoz, Michel Jequier, Pierre-François Mottier et Jean-Louis Rossier s'est réunie le 21 octobre pour prendre connaissance du budget communal présenté par M. Éric Grandjean Syndic, M. François Jaquillard Municipal et M. Jean-Michel Chapalay Boursier. Ensuite, la COGEFI a poursuivi son étude du budget lors de ses séances du 28 octobre et du 3 novembre afin de préparer la réunion plénière des questions, qui a eu lieu le 18 novembre en présence de la Municipalité au complet, accompagnée par M. Jean-Michel Chapalay Boursier, Mme Sophie Matthey, Secrétaire municipale et de M. Jacques-François Pradervand, Président du Conseil communal. Mme Eliane Morier et M. Roland Oguey étaient excusés.

Enfin la *Cogefi* s'est encore réunie le 25 novembre dernier pour terminer ses travaux et vous soumettre le présent rapport. Nous précisons que toutes les séances se sont déroulées conformément au plan de protection en vigueur.

Pour établir son rapport, la *Cogefi* s'est principalement basée sur le document « *Budget communal 2021* » et sur les divers entretiens qu'elle a tenus avec notre Municipalité. Notre Boursier s'est également montré très disponible pour répondre à toutes nos interrogations. Des informations ont aussi été collectées sur le site de l'Etat de Vaud et sur celui de l'Union des Communes Vaudoises particulièrement bien fourni.

## CONTENU DU RAPPORT

1. *Introduction*
2. *Commentaires sur le préavis 16/2020*
3. *Courte analyse du budget de fonctionnement*
4. *Bref commentaire sur le tableau des amortissements et celui des emprunts*
5. *Plan provisoire des dépenses d'investissements*
6. *Notes sur la planification financière et sur le plafond d'endettement*
7. *Réponses de la Municipalité aux questions de la COGEFI*
8. *Conclusion et recommandation*

## 1. Introduction

C'est dans une ambiance toute particulière que la présentation du budget 2021 nous a été faite et la situation actuelle n'a pas manqué de s'immiscer dans les discussions et dans les interrogations qui subsisteront certainement jusqu'au bouclage de cet exercice, qui peut être qualifié d'exceptionnel de par les nombreuses inconnues qu'il véhicule. Les effets économiques de la pandémie étant pratiquement impossibles à estimer lors de l'élaboration du préavis, notre Municipalité a pris l'option de vous présenter un budget presque « *normal* » c'est-à-dire sans tenir compte des effets négatifs qui ne manqueront probablement pas de survenir tant dans les charges que dans les recettes. Il s'agit d'un pari osé, mais qui peut se comprendre et qui a certainement fait l'objet d'une réflexion tenant compte notamment d'une situation financière assez bonne, situation qui devrait nous permettre de tenir le choc s'il y a lieu, en utilisant des ressources actuellement suffisamment couvertes par la trésorerie. Une attention particulière sur la situation devra être de mise tout au long de l'année.

## 2. Commentaires sur le préavis 16/2020, pages 5 à 14

Les soldes budgétaires présentés ne constituent que des estimations qui se trouvent parfois bien éloignées des résultats au moment du bouclage de l'exercice.

La comparaison des différences entre le moment de l'établissement du budget et celui du bouclage des comptes montre clairement que notre Municipalité préfère se montrer plus pessimiste que la réalité et que cette stratégie basée sur la prudence se révèle plutôt favorable, avec à la clé de bonnes surprises. Nous ne pouvons qu'espérer que cette tendance se poursuive, notamment pour cet exercice 2021 qui s'annonce quand même très délicat à maîtriser.

### Tableau de comparaison des différences de résultats entre « Budget-Comptes » Années 2015-2019 (B = bénéfice P = perte)

Année	Budget frs	Comptes frs	Différence en frs
2015	P 596'927.-	B 123'523.-	+ 720'450.-
2016	P 607'353.-	P 166'207.-	+ 441'146.-
2017	P 565'492.-	B 823'807.-	+1'389'299.- *
2018	B 21'885.-	B 555'776.-	+ 533'981.-
2019	B 41'299.-	B 343'984.-	+302'685.-

\*Le résultat 2017 contient les recettes de la vente de patrimoine pour un montant de frs 721'000.-, la différence n'est dès lors pas très représentative.

Pour rappel, l'exercice 2021 prévoit un « bénéfice » de fonctionnement de frs 51'619.14 auquel l'on déduit les prélèvements sur les Fonds de réserve, soit frs 28'547.90 pour le domaine des forêts et pâturages et frs 15'400.- pour la protection civile, ce qui nous donne un solde net très provisoire de frs 7'671.00 (frs 552'536 en 2019).

Un autre indicateur important est à considérer, c'est celui du solde financier qui montre au final le niveau d'emprunt supplémentaire qu'il faudrait consacrer pour réaliser l'ensemble des investissements prévus pour la période, ce qui est quand même rarement le cas, les réalisations étant souvent « étalées » sur plusieurs exercices.

La *Cogefi* n'émet pas de commentaire sur l'évolution estimée des recettes fiscales, ce point étant plutôt repris lors du bouclage des comptes.

S'il est un domaine éminemment complexe c'est bien celui des péréquations intercommunales en pleine refonte. Un pas a été franchi cette année sur le dossier de la facture sociale, désormais nommée « *participation à la cohésion sociale* » avec un protocole d'accord signé entre l'Etat et l'Union des Communes Vaudoises qui prévoit un rééquilibrage progressif sur plusieurs années. Des mesures immédiates vont être mises en place pour 2021, sous réserve de l'accord du Grand Conseil, avec une première étape de rééquilibrage d'au moins 25 millions portés en déduction de la participation à la cohésion sociale. Il est cependant encore trop tôt pour se faire une idée suffisamment précise sur les impacts de l'accord pour notre Commune.

Pour le budget à venir, notre participation provisoire aux péréquations intercommunales laisse apparaître une charge pour notre Commune de frs **610'202.-** en faveur du fonds des péréquations. Ce montant est toujours à considérer avec prudence du moment que des écarts importants peuvent survenir lors du bouclage final des péréquations. Dans tous les cas, ce dossier va encore planer dans les conversations pour un bon nombre d'années.

Dans les conclusions du préavis municipal, la *Cogefi* a pris connaissance avec plaisir que notre Municipalité souhaitait développer un plan de relance économique lié à la situation sanitaire, avec comme objectif principal de réaliser des investissements qui ne sont pas forcément en lien avec des obligations régaliennes, mais aussi avec des projets qui permettraient d'augmenter l'attractivité de notre Commune. Un soutien direct aux entreprises locales a aussi été discuté, avec le constat qu'il serait très difficile de distribuer des fonds de manière équitable d'où le choix d'un plan de relance. Un appel à dépenser localement est également lancé de manière indirecte tant pour nos habitants que pour les personnes de passage.

### **3. Courte analyse du budget de fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement du budget 2021 sont dans la lignée des exercices précédents avec une légère diminution des charges par rapport aux comptes 2019 mais aussi avec une diminution plus importante des recettes. Les principaux écarts de charges ou de recettes ont fait l'objet de questions à la Municipalité et les réponses seront détaillées à la fin du rapport. La *Cogefi* constate que les domaines qui devraient s'autofinancer n'y parviennent pas toujours et que le recours aux réserves est rendu nécessaire pour en équilibrer le résultat. Il s'agit essentiellement de la gestion des déchets et de l'épuration des eaux. Des réflexions devront être menées afin d'amener ces secteurs au plus proche de l'équilibre. Ceci passera certainement par des réorganisations.

Un autre domaine de dépenses fait régulièrement l'objet de discussions, c'est celui du recours aux spécialistes et experts pour lesquels un montant important doit être consacré (frs 316'000). Les complications administratives, les recours et certaines obligations (*sécurité...*) participent grandement à cette situation, rendue parfois incompréhensible. Les exigences de l'Etat de Vaud n'y sont pas étrangères.

Au final, l'exercice budgétaire présenté ne comporte pas d'éléments particuliers à signaler, mais un suivi régulier devra être entrepris pour nous permettre d'en atteindre les objectifs.

#### 4. Bref commentaire sur le tableau des amortissements et celui des emprunts, Page 51-53

Le tableau des amortissements du patrimoine administratif ne comporte que les objets en lien avec un préavis voté et pour ce budget c'est un montant de frs **1'963'292.-** qui devra être consenti auquel s'ajoute frs **425'000.-** d'intérêts passifs. Il est réjouissant de constater que les **59** préavis concernés sont amortis de manière régulière, avec une durée qui s'étend de 5 à 30 ans. C'est sans surprise que le domaine routier accapare le plus de moyens avec la durée maximale d'amortissement. La hausse régulière des montants consacrés aux d'amortissements montre que notre Commune investit massivement dans l'entretien de ses infrastructures ce qui est de bon augure, mais la *Cogefi* souhaiterait aussi voir se développer des projets qui sortiraient du domaine de l'entretien et qui auraient un véritable impact sur notre développement.

Pour les emprunts, le taux d'intérêts moyen historiquement bas de **0.98 %** est très favorable avec des pourcentages allant de 0 % à 2.75 % et des durées d'emprunt assez longues. Cette situation bénéfique pour les finances communales devrait perdurer et aucun signe d'augmentation des taux d'intérêts n'est actuellement perceptible. Faut-il dès lors saisir cette opportunité pour investir massivement ? Cette question est d'ores et déjà réservée pour la prochaine législature.

#### 5. Plan provisoire des dépenses d'investissements, page 54-55

Il est à relever que le plan des dépenses d'investissements qui figure dans le dossier, ne fait pas partie du décide du préavis et qu'il n'est présenté qu'à titre informatif et sujet à modification en fonction de l'avancée des projets et de l'état des finances. La Municipalité établit en principe un plan stratégique sur 5 ans avec une méthode de priorisation plus ou moins respectée. A cette liste s'ajoute les imprévus liés notamment aux conditions climatiques. Pour 2021, un budget de frs **3'652'000.- net**, déduction faite des subventions est prévu, soit à nouveau une prévision élevée d'investissements à réaliser.

#### 6. Notes sur la planification financière et sur le plafond d'endettement, page 62

La planification financière est toujours au centre des discussions de la *Cogefi* qui se base sur ces éléments pour émettre un avis sur notre capacité économique d'endettement. Certains ratios utilisés deviennent obsolètes et devraient progressivement être remplacés par d'autres plus parlants. Il en va ainsi avec le critère MA/EN (*marge d'autofinancement sur endettement net*) qui avait été mis en place pour la législature 2006-2010 limitant à l'époque les possibilités d'emprunt à 20 mio avec le maintien d'un ratio supérieur à **5 %**. Cet indicateur permet toujours d'évaluer la santé financière de la Commune, mais ne constitue plus une limite, qui a été remplacée par la notion de « *plafond d'endettement* » fixé pour rappel à 50 mio pour la législature.

Ainsi, le taux de **4.76 %** figurant sur le tableau de la planification financière pour le budget 2021 soit le résultat du calcul « *marge d'autofinancement / endettement net* » ( $1'851'280 : 38'871'258$ ) ne constitue pas un élément capital sur lequel se concentrer. Dans ce cas, le seul critère à prendre véritablement en considération est celui du respect du plafond d'endettement.

## 7. Réponses de la Municipalité aux questions de la COGEFI

### Document préavis 16/2020 et Budget communal 2021

#### Questions et Réponses se rapportant aux pages 5 à 14 du préavis

##### Page 5, Tableau COVID 19

**Q** : le budget prévoit une augmentation du poste impôts par rapport à 2020, alors que vous mentionnez dans les causes probables des effets COVID, une diminution des recettes fiscales ?

- **R** : le tableau présente les montants figurants aux budgets 2020 et 2021, sans tenir compte des pertes probables liées au Covid-19, ainsi que les principaux chapitres qui seront probablement impactés.

##### Page 6, Concepts et résultats

**Q** : Lors de la présentation du budget, vous nous avez informé sur le fait que pour arriver à ce résultat équilibré, vous aviez dû effectuer des coupes budgétaires. Pourriez-vous pour information, nous citer quelques exemples concrets de dépenses qui ont été reportées ou supprimées ?

- **R** : l'élaboration du budget comporte différentes phases et en général lors du premier examen des budgets par Service, un important surplus de charges est à prévoir. Après discussion et négociation avec les Services, des coupes budgétaires doivent être consenties et au final une enveloppe budgétaire est attribuée aux Départements. Pour le budget 2021, les principaux entretiens suivants ont été reportés :

- ▶ Entretien de la Grand-rue dans le secteur Librairie-Poste
- ▶ Remplacement des sols de salles de classes (ancien Collège)
- ▶ Divers travaux au Cimetière et acquisition d'un système de gestion numérique
- ▶ Diminution de l'entretien des sentiers pédestres

*(Ces dépenses reportées feront certainement l'objet de préavis à venir)*

*Par ailleurs, les prévisions budgétaires ont été revues à la baisse pour les postes liés aux intempéries, au déblaiement de la neige et aux cours d'eau.*

##### Page 9, Tableau impôts

**Q** : Pour en simplifier la lecture, ne faudrait-il pas faire coïncider le tableau 2, avec les chiffres des comptes par nature et par rapport au document remis à l'Etat ?

- **R** : dans le document remis à l'Etat, les comptes sont regroupés par nature. Lors de l'élaboration du budget, chaque classe est évaluée en détail car les modes de perceptions ne sont pas identiques. A noter qu'il s'agit déjà d'une simplification. En effet, l'Etat utilise le plan comptable MCH2, alors que les communes vaudoises doivent faire la conversion au MCH1.

## Document budget communal

### Questions et Réponses se rapportant aux pages 15 à 18 Administration

#### - Page 15, Chapitre 1000, Conseil communal, compte 303.100 et 305.100

**Q** : Dans quel cas un conseiller communal serait-il soumis à cotisations à l'AVS et à l'assurance maladie ?

- **R** : lorsque le salaire déterminant ne dépasse pas, pour chaque emploi, la somme de frs 2'300. — par année civile. Les cotisations ne sont prélevées qu'à la demande de l'assuré.

#### - Page 15, Chapitre 1000, Conseil communal, compte 310.200

**Q** : que comporte ce poste et comment justifiez-vous son augmentation ?

- **R** : la dépense est justifiée par le fait que 2021 est une année électorale et que l'impression des diverses listes et documents est à la charge de la Commune.

#### - Page 15, Chapitre 1100, Secrétariat municipal, compte 318.500

**Q** : ce montant est-il à mettre en rapport avec l'engagement de personnel ?

- **R** : non, il s'agit d'un montant lié à la formation de la nouvelle Secrétaire municipale sur le système d'archivage « Docuteam ».

#### - Page 16, Chapitre 1110, Administration générale, comptes 322.300 et 331.000

**Q** : quel élément est concerné par ces intérêts et par cet amortissement ?

- **R** : ces charges sont à mettre en rapport avec l'acceptation du préavis 6/2014 qui prévoyait de procéder à la rationalisation de l'Administration communale. Le premier amortissement n'intervenant qu'en 2021.

#### - Page 17, Chapitre 1500, Affaires culturelles, compte 312.400

**Q** : quel bâtiment est concerné par cette dépense ?

- **R** : Il s'agit de la Maison pour Tous sise dans les nouveaux bâtiments de l'ECA. Le montant comporte également une participation aux frais d'entretiens comme tout locataire.

#### - Page 17, Chapitre 1500, Affaires culturelles, comptes 322.300 et 331.000

**Q** : quel objet est concerné par ces intérêts et cet amortissement ?

- **R** : il s'agit de la contribution communale de frs 130'000. — accordée pour le projet d'extension du Musée, Centre suisse du papier découpé. (Préavis 16/2019).

- **Page 17, Chapitre 1600, Tourisme, compte 365.400**

**Q** : Comment justifiez-vous cette augmentation et serait-il possible de disposer de la liste des bénéficiaires ?

- **R** : *il s'agit uniquement de la participation à « Sport Zentrum Gstaad » pour lequel la subvention passe de frs 20'000.- à frs 32'000.-. Il est à relever qu'au début de la négociation menée par les trois Syndics du Pays-d'Enhaut, la direction de Sport Zentrum souhaitait obtenir une participation à hauteur de frs 50'000.-. Pour rappel, cette participation nous permet de faire bénéficier notre population du tarif indigène et de la gratuité pour les enfants des écoles.*

- **Page 18, Chapitre 1700, Sports, compte 315.100**

**Q** : de quelles installations s'agit-il et comment justifiez-vous l'augmentation du poste ?

- **R** : *il s'agit des installations du Centre sportif et plus particulièrement de la machinerie de la patinoire. Il est prévu de procéder aux travaux suivants :*
  - ▶ changement des vannes d'aspiration des compresseurs
  - ▶ remplacement de la pompe NH3
  - ▶ remplacement de soupapes de vannes
  - ▶ adaptation de l'installation pour le branchement du chauffage à distance

- **Page 18, Chapitre 1700, Sports, compte 365.400**

**Q** : selon quels principes, les aides et les subventions sont-elles calculées ? Serait-il par ailleurs possible de disposer de la liste des bénéficiaires ?

- **R** : *il n'y pas de principe de calcul défini. Les subventions sont attribuées en fonction de différents critères comme par exemple les besoins financiers, le nombre d'enfants concernés par une activité, les anniversaires de sociétés et les événements ponctuels. Les principales subventions sont attribuées à :*

- ☺ *frs 18'000 : Sociétés locales*
- ☺ *frs 55'000 : Parc des sports*
- ☺ *frs 10'000 : Club nordique, machine à pister*
- ☺ *frs 6'000 : Association touristique des Mosses*
- ☺ *frs 42'500 : Jardin d'Oex Neiges*

*Le remboursement d'un prêt LADE relatif au Parc des sports est également compris dans cette dépense pour un montant de frs 21'600.--.*

- **Page 18, Chapitre 1800**, Trafic régional, compte 351.000

**Q** : sur quelle base cette participation est-elle calculée et comment justifiez-vous une augmentation de plus de 50 % depuis 2019 ?

- **R** : *la participation aux lignes de trafic régional est calculée par l'Etat conformément aux articles 14 à 16 de la Loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP) qui dit notamment que :*  
*« Les communes participent à raison de 30% à la subvention d'exploitation qui porte sur la couverture du déficit d'exploitation, la commande de prestations de service public, la prise en charge de frais financiers ou la mise en œuvre de communautés tarifaires »*  
*La répartition se fait par bassin de transport, soit pour nous la Riviera, par la population et par la qualité de la desserte. Tous les types de transport sont considérés (train, car, bateaux...). Il s'agit dès lors d'une application stricte de la base légale vaudoise (BLV).*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 19 à 20 Finances**

- **Page 19, Chapitre 1900**, informatique, compte 316.000

**Remarque** : le COGEFI constate avec satisfaction que le montant consacré aux licences est en diminution en 2021. Cette situation est due au fait qu'aucune migration de logiciel n'est prévue pour cette année, les mises à jour n'étant en principe effectuées que tous les 2 à 3 ans.

- **Page 19, Chapitre 2100**, Impôts, compte 319.100

**Remarque** : pour une bonne compréhension, il serait judicieux de préciser que le terme RedIP concerne la TVA et de l'ajouter à la liste des abréviations, ce qui a été fait.

- **Page 20, Chapitre 2100**, Impôts, compte 405.000

**Q** : sur la base de quelles informations calculez ce montant ?

- **R** : *sur la base de la moyenne arithmétique des trois dernières années pondérées d'une estimation forcément subjective. Cette recette est particulièrement difficile à quantifier, les différences d'un exercice à l'autre pouvant être importantes.*  
*(Moyenne des trois dernières années : frs 309'000)*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 21 à 32 Domaines et Bâtiments**

**- Page 21, Chapitre 3101, Terrains, compte 423.200**

**Q** : la diminution de loyer est-elle à mettre en relation avec la vente d'un terrain ? Cas échéant dans quel compte la recette sera-t-elle comptabilisée ?

- **R** : *il s'agit bel et bien de la vente de deux terrains et l'éventuel gain immobilier sera comptabilisé dans le compte par nature 424.200 gain comptable sur les immeubles du patrimoine financier.*

**- Page 21, Chapitre 3200, Terrains, compte 365.800**

**Q** : s'agit-il d'une subvention accordée au Groupement forestier, cas échéant comment est-elle calculée ?

**R** : *il s'agit effectivement d'une participation au salaire des gardes forestiers facturée par le Canton pour les tâches étatiques (prévention des dangers, promotion biodiversité...). La répartition de la subvention se fait selon une clé appliquée par rapport aux surfaces forestières de chaque Commune, qui donne le résultat suivant :*

- ✓ *Château-d'Oex = 26 %*
- ✓ *Rougemont = 25 %*
- ✓ *Rossinière = 49 %*

*Jusqu'en 2019, les recettes du GFPE permettaient de rembourser les Communes de cette participation. Depuis lors, les conditions du marché du bois ont évolué négativement et ne permettent plus au GFPE la prise en charge de ces montants.*

*En outre, les Communes du Pays-d'Enhaut participent au remboursement d'un prêt de frs 500'000. — placé dans le Fonds d'investissement forestier. Pour notre Commune, il s'agit d'un montant de frs 13'000. — (cf. budget des ententes intercommunales GFPE).*

**- Page 21, Chapitre 3200, Forêts, pâturages, alpages, compte 390.100**

**Q** : quels frais de personnel (imputation interne) sont concernés par ce poste et pourquoi cette diminution de charges ?

- **R** : *il s'agit de la gestion administrative des terrains du patrimoine administratif pour laquelle les tâches varient d'une année à l'autre.*

**- Page 22, Chapitre 3500, Divers bâtiments et charges, compte 311.400 et 313.000**

**Q** : de quel matériel de sécurité s'agit-il ?

- **R** : *il s'agit de l'équipement personnel de sécurité pour trois collaborateurs, ainsi que du matériel de protection liés au Covid-19.*

- **Page 22, Chapitre 3500, Divers bâtiments et charges**, compte 318.400

**Q** : à quel fait cette diminution de charges est-elle due ?

- *R* : les primes d'assurances concernant les bâtiments vendus à TCO (restaurant...) ne sont plus à la charge de la Commune d'où cette diminution.

- **Page 22, Chapitre 3500, Divers bâtiments et charges**, compte 365.000

**Q** : quel remboursement est-il prévu d'effectuer sur ce poste ?

- *R* : l'antenne de la Montagnette fait l'objet du paiement d'une participation par le concessionnaire (Sunrise) et ce montant est désormais rétrocédé à TCO.

- **Page 23, Chapitre 3502, Hôtel de Ville**, compte 427.100

**Q** : la diminution de loyer correspond-elle à un nouveau bail ou à une aide ponctuelle liée à la situation ?

- *R* : en fait, les conditions de location ont été revues à la baisse et un nouveau bail a été conclu.

- **Page 25, Chapitre 3508, Edicules publics**, compte 427.100

**Q** : la diminution de loyer est-elle ponctuelle ou de nouvelles conditions ont-elles été négociées ?

- *R* : la situation de l'édicule public constitué par le Kiosque est assez délicate en termes d'activités et de revenus. De nouvelles conditions de location ont dès lors été négociées.

- **Page 27, Chapitre 3515, Collèges, Collège Henchoz, Pavillon**, compte 490.300

**Q** : le montant imputé pour l'énergie n'est-il pas sous-évalué ?

- *R* : le montant actuellement imputé fait l'objet d'une estimation. Avec la mise en place du chauffage à distance, des compteurs individuels seront installés et permettront d'être plus précis.

- **Page 27, Chapitre 3518, En Glacière**, comptes 314.400 et 315.100

**Q** : quelle partie du bâtiment est concernée par ces entretiens et quels sont-ils ?

- *R* : il s'agit de divers entretiens usuels et de contrat de maintenance pour l'ensemble du bâtiment. A la suite de la nouvelle construction, le déplacement de conduites d'aération des citernes devra être entrepris. La répartition des frais se fera entre la Commune et Fenaco.

- **Page 28, Chapitre 3518, En Glacière**, compte 390.100

**Q** : comment justifiez-vous cette augmentation d'imputation interne de frais de personnel ?

- **R** : *le temps consacré à la préparation et à la remise en état de la « Landi » et du terrain environnant et ceci après chaque manifestation a été réévalué et adapté à l'utilisation actuelle. Le calcul du temps de travail sur ce site est ainsi plus précis.*

- **Page 28, Chapitre 3522, Maison pour Tous (ECA)**, compte 312.400

**Remarque** : le montant consacré à l'achat de combustibles a déjà été comptabilisé au chapitre 1500, affaires culturelles et loisirs, compte 312.400. Il n'est dès lors pas à prendre en considération.

- **Page 29, Chapitre 3525, Maison de l'Etivaz**, compte 314.400

**Q** : quels sont les entretiens prévus pour ce bâtiment ?

- **R** : *il s'agit de la répartition des charges courantes de la PPE « Maison de l'Etivaz » et un montant est prévu pour diverses réparations liées au vandalisme et à l'usure.*

- **Page 30, Chapitre 3533, La Pastorale**, compte 427.100

**Q** : le montant des loyers a diminué depuis 2019, quelles en sont les causes ?

- **R** : *les montants au budget 2020 et 2021 reflètent la réalité du moment qu'en 2019, des loyers arriérés avaient été encaissés.*

- **Page 31, Chapitre 3537, Piscine-restaurant**, comptes 314.400 et 315.100

**Q** : quels sont les entretiens prévus pour cet équipement ?

- **R** : *pour l'entretien du bâtiment et des alentours, un montant de frs 13'250.- a été prévu pour la palissade qui entoure le terrain.  
En outre, l'entretien des installations comporte des montants liés aux contrats d'entretiens ainsi que pour 2021 du remplacement d'une pompe doseuse et de la révision de la pompe de circulation.*

- **Page 32, Chapitre 3540, Parking du Village**, compte 314.400

**Q** : quels sont les entretiens prévus pour ce parking ?

- **R** : *divers travaux d'entretien sont prévus sur ce site, soit :*
  - ✓ Curage et traitement des séparateurs au niveau des caniveaux
  - ✓ Réparation des boiseries
  - ✓ Réfection des joints de dallage au niveau de l'entrée

- **Page 32, Chapitre 4110, Commission technique**, comptes 300.100 et 390.100

**Q** : quelle Commission est concernée par ce poste et comment justifiez-vous l'augmentation des frais de personnel, même s'il s'agit d'imputations internes ?

- **R** : *il s'agit de la Commission technique composée de 3 membres externes, de l'administration et du Municipal en charge. La répartition des charges se fait par le biais des imputations internes et cette Commission se réunira davantage en 2021 avec notamment le dossier du Plan directeur.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 32 à 37 Travaux**

- **Page 33, Chapitre 4310, Déblaiement de la neige**, compte 318.500

**Q** : les dépenses liées à l'intervention de spécialistes sont importantes depuis 2 ans. Comment cette augmentation se justifie-t-elle et quels sont les postes concernés ?

- **R** : *ces dépenses sont à mettre en lien avec la sécurité notamment hivernale, qui nécessite d'avoir recours à des spécialistes. Ainsi, les montants consacrés à la sécurité se décomposent comme suit :*
  - ✓ Frs 14'200.- = Chargé de sécurité avalanche
  - ✓ Frs 13'500.- = déclenchements des avalanches
  - ✓ Frs 12'000.- = plan avalanche NIVALP \*
  - ✓ Frs 4'500.- = surveillance des chemins raquettes, piétons et du Village

\* **NIVALP** : entreprise active dans la gestion de l'ensemble des dangers naturels et basée en Valais.

- **Page 34, Chapitre 4320, Eclairage public**, compte 315.100

**Q** : les frais d'entretien pour ce poste sont toujours importants. De quoi se composent-ils ?

- **R** : *le montant comporte des frais pour un contrat d'entretien des luminaires et pour les réparations courantes ainsi que pour les changements d'ampoules. En outre, il est prévu de modifier l'éclairage public dans le secteur de la Palaz et ceci suite au déplacement de la gare MOB.*

- **Page 34, Chapitre 4500, Ordures ménagères et déchets**, compte 311.300

**Q** : quel matériel informatique est-il prévu d'installer pour ce domaine ?

- **R** : *il est prévu d'installer des caméras de surveillance dans nos déchetteries. Cependant la mise en place d'un tel système requiert la mise en œuvre d'un règlement d'application rendu obligatoire. A cet effet, un projet sera préparé et soumis pour approbation au Conseil communal certainement dans le courant 2021.*

**- Page 34, Chapitre 4500, Ordures ménagères et déchets, compte 318.000**

**Q** : pour ce poste l'augmentation des charges de 35 % par rapport aux comptes 2019 est-elle due à une augmentation correspondante du volume de déchets ou à d'autres facteurs ?

- **R** : *on assiste effectivement à une augmentation du volume de collectage notamment pour le papier. Par ailleurs, le projet d'installer des bennes pour les déchets de cuisine « Gastro bio déchets » doit se concrétiser. Des récipients seront installés dans les déchetteries pour les ménages privés et à d'autres endroits pour les utilisateurs professionnels.*

**- Page 35, Chapitre 4500, Ordures ménagères et déchets, compte 452.600**

**Q** : cette participation de communes, qui représente une nouvelle recette est-elle liée à une modification de l'organisation intercommunale ?

- **R** : *en fait, il ne s'agit pas d'une nouvelle recette, mais d'une clarification du calcul de la TVA. Ce montant est en lien avec la péréquation des transports SATOM qui était auparavant directement déduite du coût de ces transports.*

**- Page 35, Chapitre 4570, Décharge intercommunale La Chaudanne, compte**

**Q** : le domaine des déchets, tant pour les OM que pour la décharge est encore largement déficitaire et sans recourir à des prélèvements sur les Fonds spéciaux, il ne serait pas possible d'en équilibrer les comptes. Où en est la réflexion sur ce sujet et à quel horizon des mesures pourront être prises pour atténuer le déficit réalisé pour ce domaine ?

- **R** : *l'étude pour améliorer la situation de la décharge est en cours en collaboration avec la Commune de Rossinière. Pour une véritable amélioration de la rentabilité, l'organisation doit être revue en profondeur avec notamment l'installation d'un système de surveillance à l'entrée (barrières, cartes de contrôle...) et la mise en place du pesage des véhicules. Cela signifie tout simplement que nous appliquerions le principe du « pollueur-payeur » avec une facturation en rapport avec l'utilisation du service et le passage progressif à la taxe au poids. Ce projet fera naturellement l'objet d'un préavis soumis au Conseil.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 38 à 41 Sécurité publique**

**- Page 38, Chapitre 6000, Police communale, compte 314.100**

**Q** : quels sont les entretiens effectués par la Police communale ?

- **R** : *il s'agit essentiellement de marquages au sol et de signalisation routière.*

**- Page 40, Chapitre 6600, Protection civile, compte 352.000**

**Q** : comment justifiez-vous cette augmentation de charges. Est-elle liée à une modification de l'organisation ?

- **R** : le budget de la PCI Riviera augmente effectivement de 4.5 % par rapport à 2019. Cette augmentation de charges est à répartir entre les 13 communes concernées. Le coût par habitant passe de frs 21.41 en 2019 à frs 22.33 en 2021. La majeure partie de l'augmentation provient des futurs travaux d'extensions télématiques du Poste de Château-d'Oex et de sa modernisation. La part de notre Commune s'élève à frs 15'400.- et ce montant est compensé par un prélèvement sur le Fonds « Taxes compensatoires abris publics ».

**FIN DES QUESTIONS SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

**Questions et réponses se rapportant aux pages 44 à 50 Comptes par nature**

**- Page 45, Groupe 312, Achat d'eau, d'énergie, de combustible, compte 312.400**

**Q** : les charges consacrées à l'achat d'énergie subissent une importante augmentation. Ce fait est-il lié à la mise en place du chauffage à distance (CAD), cas échéant dans quel délai ?

- **R** : effectivement l'augmentation sur ce poste est liée à la mise en service du CAD dans le courant de l'été. Romande Energie pilote le projet qui devrait être mis à l'enquête à la fin de cette année ou au début 2021.

**Commentaire COGEFI :**

Le raccordement à un CAD et ses conséquences a fait l'objet de discussions au sein de la Cogefi. De prime abord l'on pourrait considérer que ce type de production de chaleur est plus coûteux que l'acquisition d'une installation traditionnelle, mais cet avis est quelque peu réducteur et ne tient pas compte des multiples avantages offerts par un tel système, sans entrer dans les considérations écologiques, mais en s'intéressant uniquement aux aspects financiers. En effet, si dans un premier temps, un investissement doit être consenti pour se raccorder à un CAD, le nombre d'installations productrices de chaleur va ensuite être limité dans les bâtiments, avec comme conséquences une diminution des frais d'entretien des brûleurs et chaudières, un précieux gain de place dans les chaufferies, le renoncement au ramonage des cheminées et le plus important, un étalement dans le temps des coûts d'investissement, désormais annuellement compris dans le forfait négocié avec le distributeur. Dès lors, de notre avis, les avantages du chauffage à distance l'emportent largement sur ses inconvénients.

Dans tous les cas, la COGEFI suivra attentivement l'évolution de ce dossier hautement sensible.

**- Page 46, Groupe 318, Honoraires et prestations de service**

**Q** : l'on assiste à une augmentation régulière des charges liées au recours aux experts et spécialistes en tout genre. Pour notre information, pourriez-vous nous apporter quelques exemples d'activité nécessitant le recours aux spécialistes ?

- **R** : *comme déjà mentionné, le recours aux spécialistes est souvent dû aux exigences liées aux divers projets et aux inévitables recours. Pour le budget 2021, les dépenses concernent essentiellement le réseau routier et l'épuration des eaux, par exemple :*

- ✓ Frs 25'000, Etude de la traversée des Granges
- ✓ Frs 17'000, Surveillance du rocher de Sur-Praz
- ✓ Frs 5'000, Etude sur la mobilité douce
- ✓ Frs 20'000, Etudes diverses pour les routes
  
- ✓ Frs 35'000, Etudes épuration, les Bossons, La Palaz, Les Granges...
- ✓ Frs 15'000, Mise à jour du système d'information du territoire communal
- ✓ Frs 12'000, Travaux de géomètre et divers
  
- ✓ Frs 20'000, Honoraires d'avocats et de conseillers juridiques

Au vu de la complexité administrative et de la légifération, la tendance ne va certainement pas s'inverser ces prochaines années.

**FIN DES QUESTIONS SUR LE BUDGET COMMUNAL 2021**

## 8. Conclusion et recommandation

Au moment de la conclusion, nous aimerions disposer d'une machine à voyager dans le temps, afin d'être à même de vous décrire précisément les événements qui vont survenir au cours des prochains mois. Mais voilà, retour vers le futur restant du domaine de la science-fiction, nous devons nous contenter d'observer, d'anticiper et de réagir aux circonstances, tout en restant solidaires dans les décisions. Réagir et ne pas subir telle serait la devise à suivre.

La conduite de cet exercice 2021 sera à l'évidence délicate pour nos autorités, qui montrent toutefois une certaine sérénité, ce qui ne manque pas de nous rassurer. Il faudra développer des qualités permettant de se prémunir des obstacles, d'être à même de choisir le meilleur itinéraire, de faire face aux éléments déchaînés, de s'entraider lorsque les circonstances l'exigeront, voire de faire demi-tour si les conditions ne permettent pas d'atteindre l'objectif. Mais dans tous les cas, nous avons confiance en nos Autorités, qui sauront nous amener au bout du tunnel, vers la lumière.

Les membres de la Cogefi souhaitent d'ores et déjà remercier individuellement nos Municipales et nos Municipaux pour leur engagement pas toujours reconnu à sa juste valeur et pour la bonne collaboration entretenue tout au long de l'année, en leur apportant l'énergie qui sera nécessaire pour traiter les nombreux dossiers qui encombrant leurs bureaux. Nous souhaitons également profiter de ce dernier rapport de l'année pour remercier les Chefs de service et l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs impliqués dans la bonne marche de notre Commune et ceci quel que soit leur fonction. Eux aussi traversent une période délicate et méritent toute notre reconnaissance.

Enfin, la Cogefi adresse à chacune et à chacun de vous ses Vœux de Santé pour cette nouvelle année qui arrive à grands pas.

### Recommandation :

**Ainsi, après avoir analysé le budget et obtenu les réponses attendues à leurs questions les membres de la COGEFI vous recommandent à l'unanimité d'accepter le décide du préavis 16/2020 tel que présenté.**

*Commission gestion-finances*

*Le rapporteur : M. Jequier*



*Château-d'Oex, le 26 novembre 2020*